

M. le président: Comme il est six heures, je quitte le fauteuil jusqu'à huit heures.

(La séance est suspendue à six heures.)

Reprise de la séance

Le comité reprend sa séance à huit heures.

M. MacEwan: Monsieur le président, comme on dit, je me suis attaqué au bill avant le dîner. Me voilà bien restauré, mais je n'ai pas l'intention de m'y attarder longtemps. En tout cas, il ne me reste que dix minutes, je crois.

Juste avant six heures, je posais quelques questions au ministre. Des préopinants ont traité des crédits affectés au nouveau ministère. A l'époque de l'Office d'expansion économique de l'Atlantique, de l'ARDA et de l'AIDA, les crédits normalement comprenaient des montants qui allaient servir à ces programmes. Les crédits du ministère des Transports, des Travaux publics et ainsi de suite renfermaient des montants destinés aux projets nécessaires à la région atlantique, en particulier des travaux publics comme la construction de quais et de brise-lames.

Quand le bill sera adopté, en temps opportun, les montants destinés aux quais, aux brise-lames et ainsi de suite figureront-ils encore dans les crédits des Travaux publics et dans ceux des autres ministères, de même que dans les crédits supplémentaires destinés à ce nouveau ministère? Autrement dit, j'espère que tous les montants proposés pour la région atlantique ne seront pas tous réunis dans le même panier, c'est-à-dire dans le budget du nouveau ministère. Je doute que ce soit le cas, mais c'est une question qui m'est venue à l'esprit quand j'ai lu le bill.

Je veux parler aussi du pouvoir accordé au ministre aux termes de l'article 24 que voici:

Le gouverneur en conseil peut, par décret, désigner une région du Canada à titre de zone spéciale, pour la période spécifiée dans le décret, lorsqu'on a constaté qu'elle exige des mesures spéciales destinées à favoriser l'expansion économique et le relèvement social, par suite de l'insuffisance exceptionnelle des possibilités d'emploi productif pour la population de cette région ou du territoire dont fait partie cette région.

Ces pouvoirs sont très vastes. On les a associés à ceux accordés à l'ancien ministre libéral trépassé, le très honorable C. D. Howe. A ce sujet je voudrais lire un passage d'un article de la *Chronicle-Herald* d'Halifax. Je n'ai pas la date exacte du numéro, mais il a paru il n'y a pas longtemps. Il s'intitulait «Powerful Echo of the Liberal's Past». Le ministre l'a peut-être lu, sinon il l'intéressera peut-être. En voici un extrait:

Une étude de la mesure dont est saisi le Parlement, pour créer un nouveau ministère de l'Expan-

[M. Gendron.]

sion économique régionale rappelle le règne économique puissant de la guerre et de l'après-guerre de C. D. Howe, qui s'est presque nommé au gouvernement et qui est devenu «le ministre de tout».

L'ancien chef syndical canadien-français, Jean Marchand, qui dirigera le ministère, ne se voit pas confier, aux termes du bill, un domaine aussi vaste qu'avait M. Howe pour manier librement les rênes du développement industriel, mais il ne le suit pas de loin. Dans l'intervalle, aucun ministre ordinaire ne s'est vu confier à un pareil degré une autorité absolue dans l'arène économique.

Il est question ensuite du sous-ministre, M. Kent. Ces pouvoirs, j'espère que le ministre en usera judicieusement et l'on voudra bien me permettre d'ajouter avec bienveillance que ce nouveau cabinet libéral compte peut-être un C. D. Howe au petit pied. Cet article du bill m'inquiète quelque peu et j'espère, je le répète, que le ministre usera judicieusement de ces pouvoirs.

Compte tenu de ces pouvoirs, on a prétendu au début de l'après-midi qu'une partie du pays pourrait être favorisée aux dépens d'une autre. Je pense néanmoins que le ministre est un homme sensé. Je l'ai vu à l'œuvre depuis son arrivée au Parlement et je parierais volontiers sur lui tant qu'on ne m'aura pas prouvé le contraire. Nous allons continuer de penser qu'il est un C. D. Howe au petit pied tout en espérant qu'il ne dira pas, par exemple «Qu'est-ce qu'un million de dollars»?

M. Breau: Quelle est cette photo que tient le député?

M. MacEwan: C'est une photo de M. Trudeau, publiée dans l'*Atlantic Advocate*, et j'aurai quelque chose à dire à ce sujet plus tard. Elle a paru dans le numéro de mars 1969. J'en ai parlé au député dans l'ascenseur, alors que nous revenions de la «banlieue» de l'Édifice de l'Ouest et il l'a trouvée très bien. Je ne suis pas tout à fait de cet avis.

M. Mongrain: Vous devriez nous en envoyer des reproductions.

M. MacEwan: Vous devriez en recevoir de votre côté. On l'envoie d'ailleurs à titre gracieux à tous les députés conservateurs.

Je voudrais maintenant passer à une question concernant ma circonscription. J'ai mis le ministre au courant dans une lettre que je lui ai écrite. Il s'agit de la mine MacBean dans ma circonscription, qui est familière au chef de l'opposition et que le ministre de l'Industrie et du Commerce connaît maintenant. Lors de l'établissement de la Compagnie Devco, cette mine ne fut pas incluse dans les dispositions de la mesure législative à ce sujet, bien que notre parti à la Chambre ait travaillé dans ce sens. Le député de Cape Breton-The Sydneys et mon ami à ma droite, le député de Cape Breton-East Richmond, ont vainement